

UNE DESCRIPTION INÉDITE DES ILES COMORES (1743)



par

Anne LOMBARD-JOURDAN

La Relation de voyage inédite d'où est extraite la description des îles Comores – et principalement d'Anjouan – qui va suivre est due à un officier de la Compagnie des Indes, qui effectua, en 1743-1744, le voyage du Bengale en qualité de second sur le vaisseau *Le Penthèvre*. Nous nous proposons de publier intégralement ce texte dû à un homme intelligent, observateur, et dont la curiosité s'attachait aussi bien à l'aspect géographique des terres auxquelles il était appelé à aborder qu'aux ressources qu'elles offraient aux navigateurs, à leurs productions naturelles, à leur commerce, aux mœurs et aux coutumes de leurs habitants.

L'auteur : Nous ne nous étendrons pas ici sur un personnage qui fera ultérieurement l'objet d'une étude plus détaillée : qu'il suffise pour l'instant de savoir qu'il appartenait à une branche de la famille ancienne des de Gennes d'Anjou, celle qui s'était fixée en Haute-Bretagne au XV^{ème} siècle. Né à Vitré, le 17 Avril 1695 (1), Mathieu de Gennes se maria à Saint-Malo en 1729 et eut trois enfants (2). Dès 1733, il rédigea un important mémoire de 400 pages – malheureusement perdu aujourd'hui – qui lui valut les éloges des hommes compétents et en place et qui traitait de la possibilité de nouvelles explorations

(1) Abbé Paris-Jallobert, *Anciens registres paroissiaux de Bretagne, Vitré*, Rennes, 1898, tome III, p. 259.

(2) *Ibid.*, *Saint-Malo*, t. III, p. 421 et p. 83 ; de Gennes ... par le Vcte de

et entreprises de commerce (3). Il devint alors lieutenant de vaisseau au service de la Compagnie des Indes ; il avait déjà effectué plusieurs voyages en Chine quand il partit pour le Bengale à bord du *Penthièvre* en 1743.

Nous ignorons si Mathieu de Gennes quitta le service pour motif personnel – en raison de sa santé, par exemple – ou s'il fut démonté, mais il ne semble plus avoir navigué pour la Compagnie après Juin 1747. Il devint alors conseiller du roi et receveur des fouages ordinaires du roi dans l'évêché de Saint-Malo, charge que son père avait exercée avant lui. Il mourut à Dinan, le 19 Octobre 1751, dans sa cinquante-septième année, et fut inhumé avec solennité dans l'église Saint-Sauveur (4).

Les manuscrits. La Relation de Mathieu de Gennes nous est parvenue grâce à deux manuscrits conservés en France dans des bibliothèques de province et tous deux écrits de la main même de l'auteur. Après comparaison des deux copies, nous avons pu établir que le meilleur texte est offert par le manuscrit 11 de la Bibliothèque du Port de Toulon, que Mathieu de Gennes orna de cartes et de beaux dessins aquarellés et qui fut relié anciennement en veau plein. Le manuscrit 236 (206) de la Bibliothèque d'Aix-en-Provence constitue un premier état moins soigné de la rédaction, les variantes – d'ailleurs assez peu nombreuses – portant sur le style (5). C'est donc le ms. 11 de Toulon qui servira de base à l'édition projetée et c'est sur lui qu'a été transcrit le passage sur les îles Comores qu'on pourra lire ici.

Mathieu de Gennes composa sa relation et exécuta les deux copies conservées entre 1747 et 1751, dans le calme de son cabinet de Dinan, en s'aidant des notes prises à bord, au jour le jour, pendant son voyage (6), auxquelles il ajouta, à tête reposée, quelques intéressantes additions et considérations. Le titre porté par le manuscrit de Toulon et voulu par l'auteur est le suivant :

Gennes (Extr. de l'Armorial de la Noblesse de France), Paris, s.d., p. 22.

(3) Ms. 11 de Toulon, p. 447.

(4) Archives des Côtes-du-Nord, Registres de la paroisse Saint-Sauveur de Dinan.

(5) L'antériorité du manuscrit 236 d'Aix sur le manuscrit 11 de Toulon ne fait aucun doute : le premier comporte des ratures, des surcharges et des additions en bout de ligne qui sont écrites directement au propre dans le second et constituent des simplifications et des améliorations du texte primitif. Les deux manuscrits, exécutés à peu d'intervalle, écrits sur un papier au même filigrane, ont les mêmes dimensions : 28 centimètres de haut sur 22 centimètres de large ; le texte y est disposé de la même façon, à l'intérieur d'un encadrement tracé au crayon à 4 centimètres environ des bords. Outre les 16 pages d'introduction qui leur sont communes, le ms. de Toulon compte 462 pages et le manuscrit d'Aix-en-Provence 530 pages ; la différence de 68 pages provient de ce que l'écriture du ms. d'Aix est plus grosse et moins soignée. – Le texte du ms. d'Aix a donné lieu, en 1973, à une maîtrise d'histoire de la Faculté d'Aix-en-Provence par deux étudiantes du Professeur J.L. Miège.

(6) Le capitaine du *Penthièvre*, nommé Porée de la Touche, tint un journal de bord succinct, où il consigna uniquement ce qui concernait la navigation. Parallèlement, son lieutenant en second, Mathieu de Gennes, tenait son propre journal, beaucoup plus détaillé. A leur retour en France – et conformément au règlement –, les deux officiers déposèrent leurs journaux de bord au Bureau des armements ; ceux-ci sont aujourd'hui conser-



(43) PLANCHE I

«Vue des terres du mouillage d'Anjouans»
Bibliothèque du Port de Toulon, ms. 1.1, face à p.31



« VOYAGE DE BENGALE. Contenant des remarques intéressantes sur l'Etat florissant des vastes contrées des Indes orientales, avec des Réflexions sur les Mœurs, les Coutumes et la Religion des Gentils, sur le Commerce et les Richesses du Pais ; où il est parlé de l'Expédition du fameux Nadercha dans l'Indostan et du soulèvement des Marates ; à quoi l'on a ajouté des Descriptions particulières de tous les pais qu'on a parcouru dans le cours du Voyage ; où l'on trouvera, chemin faisant, des observations sur la navigation, avec plusieurs cartes et plans des lieux principaux qu'on a fréquentés. Par un officier de la Compagnie ».

Le Penthièvre Le vaisseau portait le nom de Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, fils du comte de Toulouse et petit-fils de Louis XIV, qui fut amiral de France. Un autre navire de la Compagnie des Indes était appelé *le Duc de Penthièvre*. Le vaisseau où commanda Mathieu de Gennes fut lancé à l'eau le 27 Juillet 1737 : il était de 600 tonneaux et mesurait environ 37 mètres de long sur 10 mètres de large ; « percé » pour 50 canons, il n'était armé que de 30 (7).

Route suivie par le Penthièvre jusqu'au Bengale, et retour. *Le Penthièvre* quitta le port de Lorient le 28 Janvier 1743 ; il fit relâche dans la principale des îles du Cap Vert, l'île Santiago ; il doubla le Cap de Bonne Espérance et alla mouiller à Anjouan. Après un bref séjour dans l'île, il repartit et, cinglant à l'ouest des îles Amirantes, il glissa, poussé par les vents de mousson, entre les îles Maldives et Laquedives, doubla le cap Comorin, contourna l'île de Ceylan par l'est et alla mouiller à Pondichéry, le 7 Juillet 1743. Cinq mois et huit jours s'étaient écoulés depuis son départ de Lorient, comprenant cinq semaines de relâche, ce qui faisait en tout quatre mois de navigation, « la plus belle qu'on eût pu désirer n'ayant pas eussé le moindre mauvais temps dans toute cette traversée » (8). Mathieu de Gennes raconte alors son séjour à Pondichéry et les réceptions chez le gouverneur Duplex, qui menait grand train.

Le Penthièvre gagna ensuite Chandernagor où il arriva le 3 Août 1743. Pendant son dégrèvement, l'officier profita de la compagnie de deux missionnaires qui se rendaient à Patna pour aller visiter l'intérieur du pays. Tous trois remontèrent le Gange en bateau et les détails que nous donne l'auteur sur « Cassen-

vés aux Archives nationales, Marine, 4 JJ 116, n° 60 et 61. Le n° 60 n'est toutefois pas de la main de M. de Gennes ; il s'agit d'une copie incomplète exécutée par un scribe de la Compagnie, qui nota sur le premier feuillet : « Ce journal n'a pu être copié en entier parce que l'original a été rendu à Mr de Gennes ». Le récit s'arrête avec le départ du Bengale pour la France, le 18 Février 1744, passage qui correspond à la page 358 du manuscrit de Toulon. Mathieu de Gennes réclama son manuscrit qu'il désirait perfectionner, augmenter et illustrer. Notons que *l'Inventaire des Archives de la Marine, Service hydrographique, Sous-série 4 JJ (Journaux de bord)* par C. Bourgin et E. Taillemitte, Paris, 1963, p. 82, n° 60 et 61, n'indique pas les noms des auteurs des deux journaux du *Penthièvre*.

(7) Arch. du Port de Lorient, 1 P 228, XIV, 2 à 7 ; 1 P 306, LXXII, 6. Voir planche I, le dessin représentant le vaisseau par Mathieu de Gennes.

(8) Ms. de Toulon, p. 66.

basar» et «Moxudabats» (9) sont fort précieux, ainsi que ses considérations sur le comptoir de Chandernagor, les mœurs, les coutumes et la religion des Indiens, leurs fêtes publiques, le commerce des Français et des étrangers, celui des banians, les droits, poids, mesures et monnaies en usage dans le pays, etc. Selon lui, le commerce du Bengale est de beaucoup supérieur à celui de Canton. Batavia est seule à rivaliser avec le Bengale, mais elle n'a qu'un «commerce de voiture», ou de transit, tandis que celui de Bengale est «soutenu par des manufactures du cru».

Le Penthièvre repartit de Chandernagor chargé de bois rouge, de salpêtre, de cauris, de poivre, de rotin et de plus de 400 à 500 halles ou caisses de marchandises. Ce n'était pas une cargaison de grand prix en raison des difficultés que traversait la Compagnie des Indes à cette époque. L'auteur expose, chemin faisant, les causes, à ses yeux, du déclin du comptoir de Chandernagor (10). *Le Penthièvre* emportait, en outre, du sucre et du riz pour l'île de France, du beurre fondu et de l'huile de navette ou de moutarde, des «toiles de cachemire propres pour sacs et pour menues voiles». Mathieu de Gennes fournit une liste complète des productions du Bengale au milieu du XVIII^e siècle et énumère les divertissements qui s'offraient aux étrangers de passage à Chandernagor.

Le retour vers la France fut décidé le 15 Décembre 1743 et s'opéra avec arrêt à l'île de France qu'administrait alors M. de la Bourdonnais. En arrivant à l'île de l'Ascension, le capitaine Porée de la Touche et son lieutenant de Gennes prirent connaissance d'ordres secrets, apportés par le navire *l'Expédition* et qui concernaient la rupture imminente avec l'Angleterre. Au lieu de poursuivre sa route vers la France, *le Penthièvre* prit la direction du Canada et entra dans le port de Louisbourg le 22 Juillet 1744 (11). Il y séjourna quatre mois, laissant à Mathieu de Gennes le temps de visiter le pays afin de pouvoir le décrire. *Le Penthièvre* quitta enfin Louisbourg, le 30 Novembre 1744, dans un convoi composé de bateaux de la Compagnie et escorté de trois vaisseaux de la marine du Roi. Echappant, grâce au mauvais temps, à seize gros navires anglais, qui l'attendaient entre Quessant et le cap Finistère, la petite flotte française arriva au port de Lorient avec ses cargaisons, le 27 Décembre 1744 (12).

Ce bref aperçu aura convaincu le lecteur de l'intérêt du contenu de l'oeuvre. Le texte est soigneusement écrit, sans redites ni longueurs, avec toujours le souci d'informer clairement, de communiquer les impressions ressenties. Au contraire de Robert Challes, Mathieu de Gennes ne nous dit rien —ou peu de choses— sur la vie à bord du navire, sur le capitaine Porée de la Touche, sur les passagers, sur tous les incidents qui ne pouvaient manquer

(9) Qaïmbâzar (Cassimbazar) et Mursidâbad (Moxuldabad), sur les bords du Gange.

(10) *Ibid.*, pp. 324 à 333.

(11) *Ibid.*, p. 416.

(12) *Ibid.*, p. 460.

de survenir au cours d'une longue traversée. Il s'attache surtout à peindre le décor et l'ambiance des escales : paysages, peuples avec leurs moeurs, leurs coutumes, leurs croyances et leurs religions. C'est toujours d'un oeil bienveillant — même s'il est parfois plein d'humour — qu'il considère les différences susceptibles de surprendre un Européen : il n'hésite pas à donner tort à ses compatriotes et à manifester sa préférence pour le mode de vie oriental, quand il le juge bon. Nous avons à faire à un esprit distingué, muni d'une solide culture et dont les réflexions et les jugements sont toujours ceux d'un homme foncièrement honnête.

On trouvera ici, la transcription de la partie de son récit relative aux îles Comores et à la relâche du *Penthièvre* dans l'île d'Anjouan, où les Français demeurèrent dix-sept jours, du 19 Mai au 4 Juin 1743. Les renseignements que l'auteur fournit sur le climat, la salubrité, les ressources en eau, en bois, en denrées alimentaires de toutes sortes, sur la pêche et le commerce des cauris, sur la religion, le gouvernement de l'île, et la façon d'y rendre la justice, sur la famille régnante et ses rapports d'amitié avec la France, sont d'un grand intérêt par eux-mêmes et en raison de leur date. Mathieu de Gennes peint « cette île charmante » comme « un séjour de délices » : les passagers du *Penthièvre* la quittèrent « avec quelque sorte de regrets ».

EXTRAIT DU VOYAGE DE BENGALE. RELATION INÉDITE PAR MATHIEU DE GENNES DE LA CHANCELIERE. ARCHIVES DU PORT TOULON, ms. 11, pp. 17 à 46.

(Page 17) La nuit du 10 au 11e may, vers les 2 heures, on entendit un bruit sourd comme des brisans : on crut même avoir vu la terre, ce qui fit prendre le parti de porter au nord pour la prolonger, jusqu'à six heures du matin qu'on découvrit distinctement l'ouverture de la baye Saint Augustin (dans l'île de Madagascar) (13), qui s'annonce par une montagne plate très facile à reconnaître (14).

Vers les dix heures il vint à bord une pirogue avec cinq noirs, deputez du Roy Baba, qui dominoit aux environs de cette baye, pour nous engager à y relâcher : disant qu'on nous y feroit toutes sortes de bons rafraichissements. Ces envoyez firent humainement tout ce qu'ils purent pour nous y déterminer et employèrent pour cela toutes les souplesses qu'ils purent imaginer, exagérant d'ailleurs la grosseur de leurs beufs, la quantité de leurs volailles et la bonté de leurs fruits : et surtout l'embonpoint (1) de leur Roy Baba, comme s'ils eussent voulu par ce dernier trait faire d'autant mieux valloir l'excellence de leurs denrées pour rétablir (p. 18) la santé de nos malades (15). Mais le parti étoit pris de relâcher à Anjouan (16). Ainsi, après avoir congédié la députation, qu'on traita fort honnêtement, nous fîmes voile pour nous relever de sur la terre et fîmes route ensuite pour aller prendre connoissance de l'île Mayote.

(13) En marge.

(14) «... la montagne plate qu'on nomme vulgairement « la table de la Baye St Augustin ». Arch. nat., Marine, 1 JJ 116, n° 80.

(15) Il y avait 30 malades à bord. Voir *infra* n. 16.

(16) Le Capitaine Porée de la Touche, dans son journal de bord, se contente, à

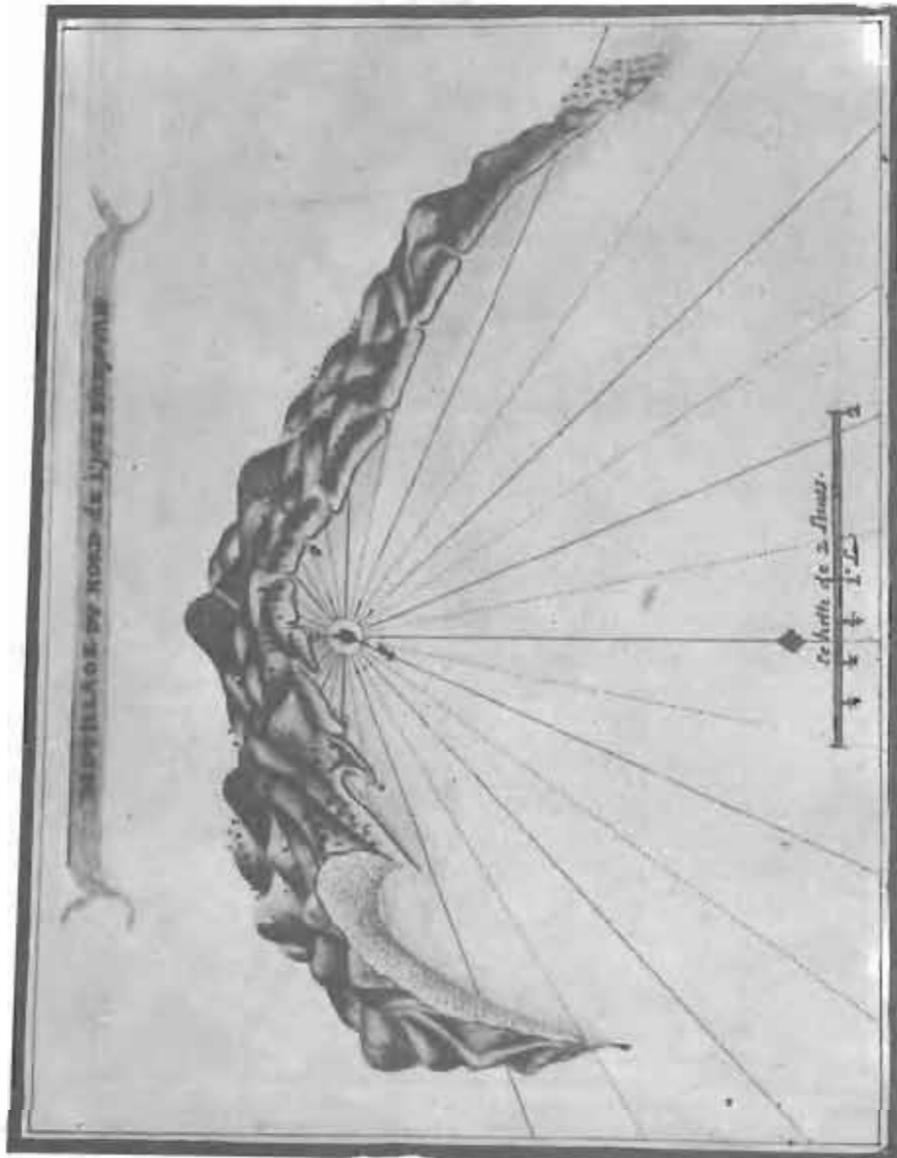


PLANCHE II

«Mouillage du Nord de l'Isle d'Anjouïan»
Bibliothèque du Port de Toulon, ms. II, face à p. 30



(Suivent quelques remarques sur l'atterrage à la baie Saint-Augustin et sur les cartes hollandaise et française).

(Pages 19) *Atterrage à l'île Mayote.* Le 12^e may et les jours suivants, nous fîmes route pour passer à ouest de l'île de Jean de Nove ; de là, nous fûmes atterrer à l'île Mayotte, dont on eut connoissance le dix-huit vers le (x) trois heures après midy. On courut dessus, jusqu'à nuit fermante (p.20) pour la mieux reconnoître. Alors on vira de bord pour s'en éloigner et nous courûmes au large jusqu'à 2 heures.

Atterrage à Anjouan. Ensuite, aiant rapporté bord à terre, nous reconnûmes avant jour l'île d'Anjouan, que nous accostâmes pour la prolonger d'assez près jusque vers la pointe des Mammeles, où les vents devenus contraires nous forcèrent de prendre le large la nuit suivante. En sorte que nous ne pûmes gagner le mouillage que le lendemain 1^{er} may, vers les 10 heures du matin (16bis)

Remarque sur l'atterrage à l'île Mayote.

Toutes les cartes s'accordent assez bien sur la distance Est de la Baye Saint-Augustin à l'île Mayote, excepté que l'auteur du *Flambeau anglais* la place à 13 degrés 25 minutes de latitude, au lieu qu'elle n'est réellement que vers les 13 degrez, ainsi qu'elle est marquée tant sur Van Keulen que sur la carte française, qui est la plus précise dans cette courte navigation.

(Page 21) *Relâche à l'île d'Anjouan May 1743.*

Peu après que nous fûmes affourchez je fus dans le canot à la ville, éloignée du mouillage de 3/4 de lieue, ou environ. Je m'adressai d'abord au nommé Abdala, courtier des étrangers, connu de tous les François qui fréquentent ces

propos des envoyés du Roi Baba, de cette note laconique : « Il nous est venue une pirogue de la baie Saint Augustin, qui est venue pour tâcher de nous y faire aller relâcher ; ils étoient cinq negres ». Il saute ensuite du 19 may au 3 juin 1743, c'est-à-dire qu'il n'écrit pas une seule ligne sur le séjour à Anjouan. Arch. nat., Marine, 4 Jd 116, n° 61. Ailleurs, il ne lui consacre qu'une sèche mention : « Mouillé à Anjouan, le 19 may, d'où je suis sorti le 3^eme de juin, y ayant remis tous les malades au nombre de 30. Cette relâche est bonne et coûte peu » *Ibid.*, 4 Jd 144 v, n° 74. — On pourra juger de l'intérêt que présente le *Voyage* de Mathieu de Gennes, par la comparaison de son texte avec ces courtes mentions du capitaine Porée.

(16) bis — Dans son journal de bord « Arch. nat., 4 Jd 116, n 60), Mathieu de Gennes fournit quelques renseignements sur la côte de l'île d'Anjouan. C'est ainsi qu'il précise que la partie septentrionale de cette côte est très élevée et très saine et que les récifs ne sont pas à plus d'un tiers de lieue de la pointe des Mamelles. Il ajoute : « Le paysage de cette île est charmant pour le coup d'oeil ; tout y est vert, les montagnes sont couvertes de bois, les plaines remplies de pâturages et les coulées sont plantées de cocos, de palmiers, de lataniers et de bananiers. » La pointe des Mamelles (A) doit son nom à « deux îlots qui, dans un certain point de vue ressemblent assez à deux mamelles ». Le *Penthièvre* mouilla sur un fond de sable gris mêlé de gravier. L'auteur signale en outre, un banc de récifs en « la rivière où l'on faisait l'eau (E) et les deux roches (D) », ce banc s'étendait au moins à deux encablures (soit 390 m) au large et les bateaux y touchaient quelquefois par basse mer. Voir « Vue des terres du mouillage d'Anjouan », planche II.

bles. Il me conduisit chez le Gouverneur, et de là chez le Prince (Zaid-Mahmet), oncle du Roy (17), qui me reçurent l'un et l'autre avec toutes les politesses imaginables. Le Prince parloit assez bon François et très bon Portugais, ce qui me donna la facilité de m'expliquer avec luy, sans le secours de l'interprète Abdala, que j'avois bien de la peine à entendre. Après un compliment assez court, je lui demandai sa protection et celle du Gouverneur pour nous faire avoir des vivres et des rafraichissements et la liberté d'établir une tente à l'endroit où l'on fait l'eau, avec deux péons armés pour rester la nuit à la garder, n'étant pas d'usage de laisser coucher personne à terre, à cause du mauvais air (18) ; je m'informai aussi du (p. 22) nom d'un vaisseau que nous avions vu sous voile le jour précédent et j'appris que c'étoit l'*Argonrite*, destiné comme nous pour Bengale, qui appareilloit pour suivre sa destination après avoir resté douze jours dans sa relâche. Ce navire étoit parti de Lortant près d'un mois et demi devant nous, ainsi nous avions l'avantage d'un mois entier sur luy.

Le Prince (Zaid-Mahmet) me parut homme de bon sens et très bien instruit des différents intérêts de nos souverains d'Europe, sur lesquels il me fit beaucoup de questions, et, entr'autres, sur la grandeur, les richesses et la puissance de notre monarchie, pour lequel il témoignoit une vénération singulière, ajoutant qu'il avoit toujours fait gloire d'être ami juré de la nation françoise. Je ne manquai pas de le remercier des marques de sa bienveillance et de lui en demander la continuation. On fit servir une collation très propre, composée des meilleurs fruits du Pais. On en fit même embarquer dans le canot une assez grande quantité avec un boeuf de présent selon (p. 23) la coutume du lieu. Ensuite, aiant pris congé, je me rendis à bord, très satisfait de la bonne réception qu'on m'avoit faite.

Visite du Prince Zaid-Mahomet. Deux jours après notre arrivée le Prince se rendit à bord, avec deux autres personnages graves du Pais, accompagnés du courtier Abdala. On avoit envoyé le canot avec un officier exprés pour les chercher ; et lorsqu'ils furent prest d'aborder, on les salua de cinq coups de canon. Ce salut n'est cependant pas d'un usage absolu, mais on crut le devoir rendre à ce Prince, en considération de l'estime particulière qu'il a pour la Nation, aiant d'ailleurs insinué qu'on s'étoit relâché sur ce point depuis quelques années. (La vanité et l'amour propre sont de tous Pais).

Aussitôt que cette compagnie eût monté à bord, on la fit passer dans la chambre du Conseil, où ils trouvèrent une collation en forme d'ambigué (19) où l'on n'avoit rien épargné de tout ce qui pouvoit flater le goût de ces

(17) Zaid-Mahmet est sans doute le même prince qui monta à bord du *Chauvelin*, mouillé à Anjouan, le 8 mai 1734 : « Le samedi 8, le frère du Roy de ce lieu est venu à bord avec toute sa cour et à son départ du bord nous l'avons salué de cinq coups de canon. » *Journal du vaisseau de la Compagnie des Indes le Chauvelin* ... tenu par Hilarion Bertrée, premier pilote. Arch. nat., Marine, 4 JJ 126 * 15.

(18) Le *Journal du Chauvelin* note : « On a fait une tente sur la rivière où l'on fait l'eau pour rafraichir nos malades. » *Ibidem*.

(19) « Ambigu », s.m., repas où l'on sert à la fois les viandes et les desserts.

étrangers. Ils goûtèrent à tout excepté aux viandes défendues par la Loy. Cependant l'huile d'olive avec du sucre, dans laquelle ils trempoient de la mie de pain, fut le mets auquel ils parurent faire plus grande (p. 24) chère.

Plaintes de ce Prince. Le Prince, après divers entretiens qui la plupart tendoient à nous persuader l'estime particulière qu'il avoit pour les François (20), se plaignit amèrement d'un capitaine commandant un vaisseau de la Côte des Indes, qui depuis deux mois avoit fait naufrage sur l'isle de Moëly (21), où il alloit à dessein d'y traiter des cauris, qu'il croioit avoir à meilleur compte qu'à Anjouan. Ce Prince, toujours bienveillant pour la nation et connoissant d'ailleurs ce capitaine, n'eut pas sitôt appris son naufrage, qu'il luy dépêcha un des grands bateaux de Pais pour le secourir, et luy aider à sauver les débris de sa cargaison exposée au pillage des habitans de Moëly (22), qui depuis peu avoient secoué le joug du Roy d'Anjouan. Le même Prince, non content d'un service aussi essentiel, reçut le capitaine honnorablement chez luy et tous ses gens furent logez et nouris jusqu'au départ du vaisseau *l'Argonote*, qui en prit la moitié et nous laissa l'autre. Tant de bonnes façons de la part du pauvre Prince sembloient mériter quelque retour de celle de ce capitaine (que je ne crois pas devoir (p. 25) nommer), qui, bien loin d'en être reconnoissant, s'emporta jusqu'à lever la main sur ce malheureux Prince dans un démêlé qu'ils eurent ensemble au sujet des services rendus à lui et à ses gens (23). Au bruit de la querelle, la populace éfrenée s'assemble, qui déjà le sabre à la main eût fait sauter la tête à notre audacieux compatriote, si le Prince lui-même, par une bonté d'âme peu commune, n'eut eu la prudence de détourner le coup.

(20) B.F. Leguével de Lacombe, un marchand français, raconte en détail la réception à laquelle il fut invité, en 1824, par le prince Ali, oncle du sultan d'Anjouan et «le plus riche des princes anjouanais»: «On se mit ensuite à parler de la grandeur et de la richesse de la nation française. Les Anjouanais se souviendront longtemps du général Linois et de sa division victorieuse; ils se plaisaient à faire l'éloge de nos braves marins, qui payaient, disaient-ils, si largement les rafraichissements qu'on leur offroit dans la ville; leurs yeux étaient encore pleins de l'admiration qu'avait produite sur eux la brillante tenue de nos équipages; ils me demandaient si j'avais vu le vaisseau *le Narengo*, qu'ils considéraient comme une des merveilles de l'univers, et si je connaissais la belle complainte de Maibrouk, que ses matelots chantaient quand ils allaient à terre et dont ils avaient retenu le seul refrain. Il est doux pour un Français d'entendre à trois mille lieues de sa patrie des éloges aussi désintéressés. Je quittai la maison d'Ali plein de respect pour la brave division Linois et de reconnaissance pour son chef, car c'était au souvenir de leur présence à Anjouan que je devais une partie de la considération et de l'agrément dont j'avais joui durant mon séjour». *Voyage à Madagascar et aux Iles Comores (1823 à 1830)* ... Paris, 1840, tome II, p. 83, (Bibl. nat., Microfiche M 1355). Le général Charles Durand, comte de Linois (1761-1848), coula 23 bâtiments anglais dans l'océan Indien de 1803 à 1806.

(21) Sur les difficultés d'accès du mouillage de l'île de Moëly, voir p. 11 n. 27.

(22) Voir *infra* p. 11, note 27, le naufrage de Leguével, que les Anjouanais avaient mis en garde contre «l'inclination au vol et à la perfidie» des habitans de Moëly, avec lesquels ils n'étaient pas en bon terme, *Op. cit.*, t. II, p. 308.

(23) Le Journal de bord de Mathieu de Genes (Arch. nat., Marine, 4 JJ 116, n° 60) nous apprend le motif du différend, motif que l'auteur gomme dans sa rédaction définitive: «Il (le capitaine) avoit confié à ce Prince tous ses

Que peut-on penser d'un procédé aussi violent à l'égard de son bienfaiteur, d'ailleurs respectable par lui-même, surtout dans un pays étranger, dénué de tous secours et à la merci du peuple, qui partout ailleurs eût fait une boucherie du capitaine et de tous ses gens ? Et ce par la témérité ou pour mieux dire par la férocité d'un seul homme. En vérité, le dirai-je, si je n'étois pas aussi bon compatriote que je le suis, je ne feindrais point d'avancer qu'il faut être François pour faire de pareilles scènes, qu'on ne voit que trop fréquemment dans les pays étrangers, à la honte d'une nation qui croit tenir le premier rang (p. 26) parmi les mieux policées.

Dans une lettre que le même Prince écrivoit à ce sujet au gouverneur de Pondichéry, il conclue dans ces termes : «Vous jugerez par là, Monsieur, de l'humanité et de la prudence dont je fais profession, et de mon attachement pour les François, dans une occurrence où j'eus pu voir périr cet homme farouche sans que votre nation eût pu raisonnablement crier au meurtre».

Zaid-Mahmet, en racontant son histoire, excita notre pitié, et, comme s'il eût voulu nous intéresser plus particulièrement dans son affaire, prenant les mains de chacun de nous en faisant sentir son impuissance et son affection, il s'écria piteusement en ces termes : «Piti-prince. Piti-pais. Piti-Roy. Mais bon-gens, bon coeur, bon foy et toujours bon service pour le François». Cette manière de s'exprimer, toute simple qu'elle est, dit beaucoup en peu de mots.

Après quelques pour-parlers on convint du prix des denrées, et l'on fit les présens ordinaires.

(Page 27) Présens faits aux principaux d'Anjoüan

Le présent du Roy consistoit en deux mousquetons, deux barils de poudre de 12 livres chaque, avec un sabre assez propre.

Celui du Prince étoit le même, à un baril de poudre près.
(Le sabre n'étoit pas de droit).

Le Gouverneur eut un fusil et un baril de poudre, qui lui fut délivré lorsqu'il vint faire sa visite à bord.

Le courtier Abdala eut la même chose que le Gouverneur.

Tout étant ainsi réglé les seigneurs d'Anjoüan se rembarquèrent pour s'en retourner. On les salua de la voix en débordant et de cinq coups de canon lorsqu'ils furent au large.

Nous employâmes le reste du mois à faire nos eaux ; l'on fit même un peu de bois et nous embarquâmes trente-huit boeufs, avec bonne provision de volailles, de fruits et de légumes, dont le pays est extrêmement abondant ; mais, avant d'en sortir, j'ai cru en devoir faire la description.

(Page 28) Description des isles Comôres

effets, dont il lui rendit compte à 60 piastres près, qu'il exigeoit tant pour le loier que pour la nourriture de ses gens pendant un mois et demi. Le capitaine trouvant la pension un peu forte eut des paroles avec ce Prince sur lequel il leva la main. — Nous ignorons si, en fin de compte, la «pension» réclamée fut payée

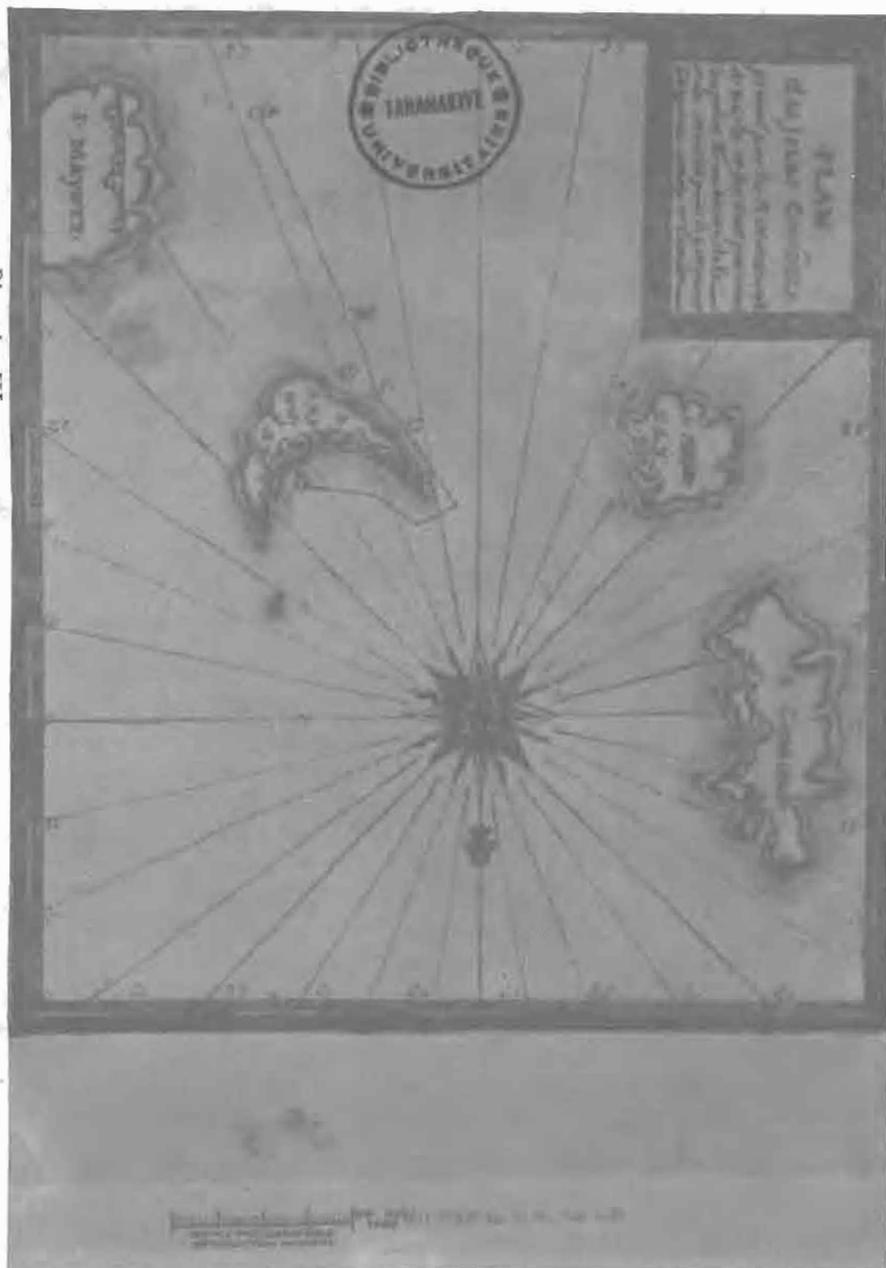


Planche III

«Plan des isles Comores»
Bibliothèque du Port de Toulon, ms. 11. face à p. 28

Avantage de leur situation - La situation de ces îles est très avantageuse pour les vaisseaux qui, allant aux Indes, prennent leur route par le canal de Mozambique.

Découvertes par le Portugais - Les Portugais ont été les premiers entre les Européens qui en aient eu connaissance et on croit même qu'ils y ont été établis. Mais, s'étant fixés à la suite des temps aux côtes voisines de l'Afrique, où ils s'établirent plus solidement, ils se soucièrent peu de ces îles dont la possession leur fut devenue à charge.

Etablies par les Arabes - Les Arabes de Mombasa (24) et des contrées voisines s'en sont depuis rendus les maîtres, et y ont introduit la mahométisme parmi les habitants originaires, qu'ils ont soumis par la douceur.

De l'île de Comore - L'île de Comore (25), comme la plus grande, semble avoir donné le nom général à toutes les autres - au moins est-ce le sentiment de l'auteur du *Fleuveau anglais*. Elle peut avoir douze à quatorze lieues de long du nord au sud. Aucune nation étrangère n'y a fait d'établissements jusqu'icy, ce qui vient de ce que les habitants sont extrêmement jaloux de leur liberté (26), à laquelle néanmoins, et, 296 ceux d'Anjouan, plus civilisés, ont voulu donner atteinte en différents temps, sans aucun succès que celui d'y avoir introduit la Loi du faux Prophète, sans que pour cela il y ait eu aucun changement dans la forme de leur gouvernement.

De l'île de Mohély - Mohély est la plus voisine de Comore, dont elle n'est éloignée que de sept à huit lieues. On la dit très fertile et très abondante en bestiaux. Si l'on y connoissoit un bon mouillage, ce qui seroit facile à chercher, cette relâche vaudroit peut-être mieux aujourd'hui que celle d'Anjouan, où les vivres commencent à devenir chers à proportion de ce qu'ils étoient il y a quelques années. Les cauris, qu'on appelle communément «monnaie de Guinée», y sont très communs. Mais il est à présumer que cette île n'est pas saine, si l'on en juge par le naufrage du vaisseau dont on a parlé, qui peut bien aussi s'être perdu par la faute de ceux qui en avoient la conduite (27).

(24) Mombasa, ville côtière du Kenya.

(25) *En marge* : « Cette île est la plus Nord et la plus Ouest des quatre ».

(26) « Et si ceux d'Anjouan, qui sont plus civilisés, trafiquent avec eux, c'est avec des précautions réciproques » Arch. nat., Marine, 4 JJ 116, n° 60.

(27) On peut comparer cette brève description de l'île de Mohéli à celle, beaucoup plus longue et précise, fournie par Robert Challes qui séjourna en juin 1690. *Journal d'un voyage fait aux Indes orientales - 1690-1691 par ordre de la Compagnie des Indes orientales*, Rouen, 1721, tome II, pp. 38 à 85. Cinquante ans avant Mathieu de Gennes, Robert Challes signale la fertilité de l'île, sa richesse en bœufs et en rafraichissements, qui y étaient à meilleur compte qu'à Anjouan. Il mentionne la jalousie des habitants de Mohéli, qui, comme à Anjouan, ne permettent pas qu'on voie les femmes (t. II, pp. 56-57). Il décrit enfin la difficulté d'accès du mouillage situé dans le sud-ouest de l'île de Mohéli, encombré de rochers à fleur d'eau « qui ont fait périr bien des vaisseaux » ; l'entrée, entre les deux barres d'accueils, n'avait pas plus d'une portée de fusil de large (t. II, p. 39). - Comme le capitaine français dont parle Mathieu de Gennes, Leguével de Lacombe fit naufrage à Mohéli en 1828, il avait jeté l'ancre dans le Nord-Est de l'île, à deux milles environ du rivage.

De l'île Mayote Mayote est la plus méridionale et même la plus orientale des quatre, aussi (p.30) est (t)-ce la première que les Européens viennent reconnoître, surtout lorsqu'ils ont à faire à Anjouan, à laquelle cette île est assujéti. On la dit beaucoup plus malsaine que les autres, c'est-à-dire que la côte est embarrassée de rescifs, surtout vers le nord-ouest, à près de deux lieues au large.

Description particulière de l'île d'Anjouan

Avantages de cette île : Entre toutes ces îles, celle d'Anjouan est la plus connue et la plus fréquentée des Européens, surtout des Anglois et des François, qui ne manquent point d'y passer lorsqu'ils (s)ont parti d'Europe sur l'arrière-saison, à moins qu'ils n'aient fait leur relâche à la baie de St Augustin. Sa situation est d'autant plus avantageuse qu'elle se rencontre directement sur le passage des vaisseaux qui prennent la route des Indes par le canal de Mozambique, où ils trouvent tous les rafraichissements qu'on peut désirer pour rétablir la santé des équipages (p.31) souvent épuisez par la longueur des traversées.

Douceur du climat : Les vents de la bande du sud-ouest qui y soufflent continuellement dans cette mouçon y exalant un air frais et serein, qui tempère les grandes chaleurs qu'on y devoit naturellement ressentir eu égard à sa position sous le 12^{ème} degré de latitude méridionale. Cependant, malgré la douceur du climat, la plupart des navigateurs assurent qu'il est dangereux de coucher à terre et l'on est si prévenu là-dessus qu'on n'y débarque point les malades.

Maladie du Pays On ajoute même que les plus sains, lorsqu'ils y couchent, s'exposent à gagner une maladie épidémique du pays, qu'on appelle vulgairement «la fièvre d'Anjouan», dont on guérit difficilement. L'humidité de la terre causée par les rosées abondantes qui tombent toutes les nuits, pourroit être le principe de cette maladie pour ceux qui y coucheroient à l'abri d'une simple tente, car plusieurs des nôtres, qui ont couché à la ville dans des maisons particulières, ne s'en sont point trouvez incommodés.

(Page 32) *Abondance des denrées* L'eau y est très bonne et s'y fait aisément. Le bois n'y manque point. Le bétail et la volaille y abondent, de même que les fruits qui y sont excellens, surtout les cocos et les figues-bananes dont le goût est admirable. Toutes ces denrées, dont j'ai fait un ample détail dans mon grand *Journal*, sont à très bon compte, bien qu'elles aient extrêmement renchéri depuis quelques années. Car ils n'y a pas bien longtemps que pour un

«C'est là, écrit-il, que les bâtiments s'arrêtent ; ils mouillent près des récifs et des bancs de corail, sur un fond rocailleux où ils sont exposés aux vents du large». Pris par une terrible bourrasque sa goélette fut poussée par les courants vers «ces pierres tranchantes dont la côte de Mohéli est entourée presque partout», et s'ouvrit. Ses occupants gagnèrent à la nage le rivage où les attendaient «des Arabes et des nègres armés», qui les dépouillèrent et les réduisirent en esclavage. Ils furent heureusement rachetés par le sultan d'Anjouan et son oncle, amis de Leguével (*Op. cit.*, t. II, pp. 306-326). Leguével donne une bonne description de l'île de Mohéli et de sa capitale (T. II, pp. 328-341).

mauvais cercle de fer ou une main de papier ou une livre de poudre (28) on auroit eu un boeuf, qui coûte aujourd'hui trois piastres.

Pêche des cauris Mais, depuis que les habitants se sont adonnés à la pêche des cauris autour de ces îles, ils s'en servent aujourd'hui très utilement pour se procurer les choses dont ils ont besoin. Il vient même des vaisseaux de la côte des Indes pour charger de ce coquillage, qui a cours dans le royaume de Bengale et ailleurs comme une monnaie courante (29).

Prix des cauris On les achète icy à la mesure, qui en doit contenir 7500 lorsqu'ils sont bien choisis. On en donnoit cy-devant quatre mesures à la piastre, mais, depuis quelque temps, (p. 31) ils n'en donnent plus que trois : encore voulut-on imposer un droit de 10 p. 100 en dernier lieu, ce qui interrompit le cours de la traite que nous en eussions pu faire, pour ne pas faire tomber ce commerce, qui, sur ce pié, eût encore donné un bénéfice raisonnable à Bengale, suivant le détail que j'en ai fait ailleurs (30).

Etendue de l'isle d'Anjouan L'estime que cette isle peut avoir au plus 20 à 25 lieues de circuit. Elle est peuplée de vingt à vingt-cinq mille habitans (31), selon le récit que m'en ont fait plusieurs notables d'entr'eux.

Distinction des grands du Pais Les Arabes y représentent la nation dominante, qui a pour chef un Roy qu'ils désignent par le mot *Fahoné*. Celui qui régnoit alors se nommoit Zaid-Selim. Il se dit de la race de Mahome (u) t, car Zaid est un nom commun à la famille de ce faux Prophète, qu'il ne faut pas confondre avec *Zedz*, qui signifie seulement «un homme noble» en arabe. *Chehy* signifie «duc» et ce que nous entendons par «prince» s'exprime par le terme *Manazubé*. C'est à Zaid-Mahmet, oncle du roy, dont j'ai cy-devant parlé, que je suis redevable de ces particularitez, et de plusieurs autres que je passe sous

(28) Le Journal de bord ajoute : «des ciseaux, des aiguilles», à cette liste d'objets susceptibles d'être troqués à Anjouan. Arch. nat., 4 Jj 116, n°60. — Robert Challes signale, lui aussi, en 1690, l'énorme attrait qu'exerçait le moindre morceau de papier sur les habitants de Mohéli. *Op. cit.*, t. II, pp. 59-60.

(29) Plus loin (p. 312) l'auteur parle du commerce qui se fait depuis les Indes et il note : «L'on envoie depuis peu d'années à Anjouan pour y trafiquer des cauris qu'on y a nouvellement découverts ; ils ne sont pas si estimés que ceux des Maldives, mais il y a au moins deux cent pour cent à gagner. Ils n'ont cours que dans le bas Gange.»

(30) Mathieu de Gennes fait sans doute allusion ici à son Journal de bord, qui porte : «L'on donne à Bengale 80 cauris pour un ponis qui est un sol du pais ; il faut quarante ponis pour une rouble arcaie équivalent à 3 200 cauris ; or il faut deux roubles à la piastre, quelque chose plus ; ainsi la piastre vaudra dans le Gange 6 400 à 6 500 cauris. — Les trois mesures d'Anjouan à raison de 7 500 pour chacune font 22 500 cauris à la piastre ; il n'en faut que 6 500 à Bengale ; donc il y a encore un bénéfice de 200 pour 100. Mais d'ailleurs cette marchandise est d'un trop gros volume ; il s'en trouve beaucoup de cassés, d'autres de rebut. Cela joint à la commission du Bantan qui les achète fait qu'on ne doit pas compter sur plus de 150 pour 100. Au reste les cauris des Maldives sont préférables à ceux d'Anjouan, qui, je crois, ne seroient pas propres pour le commerce de Guinée». Arch. nat., 4 Jj 116, n° 60.

(31) On compte aujourd'hui 67 000 habitans à Anjouan.

silence pour (p 34) ne pas paraître trop prolixe et trop prévenu pour une contrée dont l'étendue est si bornée qu'à peine s'aperçoit-elle sur nos cartes géographiques (à plus grand point).

Etat du royaume d'Anjouan : Le Roy d'Anjouan est aujourd'hui maître de l'isle de Mayote. Moely a secoué le joug depuis quelques années et Comore s'est toujours maintenue dans l'indépendance. Il fait sa demeure dans une assez jolie ville (32) située sur la côte de l'est de la première de ces isles, à 6 ou 7 lieues du mouillage. Sa garde ordinaire est de trois cents hommes, et il a mille à douze cents esclaves pour le service de sa maison.

Forces : Le Prince Zaid-Mahmet, pour me donner une idée des forces de l'Etat, me dit qu'ils avoient armé l'an passé dix huit cents homme embarqués sur quarante barques et bateaux, qui firent descente à Moely à dessein de remettre cette isle sous l'obéissance du Roy d'Anjouan.

Gouvernement : Parlant du gouvernement avec ce même Prince, il me dit que les Roys, ses prédécesseurs, avoient choisi le plus doux et le plus convenable à l'humanité, aiant en horreur le gouvernement tirannique des potentats de l'Asie, dont le pouvoir despotique prive l'homme de l'état (p. 35) de liberté ou l'Autheur de la nature l'avoit créé. Plusieurs *chehis* ou «ducs» composent un conseil supérieur, qui délibère sur les affaires générales et particulières de l'Etat, sous l'autorité du Prince, qui a tout pouvoir lorsqu'il est question de manifester ses bien-faits à ses sujets et n'en a aucun pour les tyranniser. Ce gouvernement tient, comme on voit, de l'aristocratie.

La justice s'y observe d'ailleurs très exactement. On y punit le vol d'une façon singulière : en coupant une main au voleur pour la première fois, l'autre main pour la seconde et ainsi des deux piés successivement (33). Il me semble avoir lu dans quelque relation que cette punition étoit en usage à Achem (34) et aux isles Maldives.

Religion : Au reste, ces peuples, d'ailleurs d'assez bonnes moeurs autant que je l'ai pu entrevoir, professent la religion mahométane, comme je l'ai cy-devant remarqué. Ils s'humanisent volontiers avec les Chrétiens et ont au contraire un

(32) Il s'agit de Domoni, que Leguével de Lacombe décrit, en 1823, comme «entourée de murailles et défendue par une forteresse à pont-levis, dont les fossés sont pleins d'une eau bourbeuse». «Le palais du sultan, précise-t-il, à la forme d'une poupe de vaisseau». *Op. cit.*, t. II, p. 86. Peut-on songer à un rapprochement avec les maisons torajas de Célèbes ? La capitale de l'île est aujourd'hui Mutsamudu, dans l'anse septentrionale où mouilla le *Penthièvre*.

(33) Leguével de Lacombe note à son tour, à l'occasion d'une visite au palais du prince Ali à Domoni, capitale de l'île d'Anjouan : «Je fus surpris de voir parmi les domestiques du chef un homme d'environ trente ans qui n'avait ni mains ni oreilles : «Il a volé quatre fois, me dit Abdallah, le fils aîné de mon hôte. La première fois on lui a coupé une oreille, la seconde un poignet, la troisième une seconde oreille et la quatrième l'autre poignet ; s'il étoit un jour convaincu d'un cinquième vol, on lui trancherait la tête, car la coutume le veut ainsi.» *Op. cit.*, p. 87.

(34) Voir D. Lombard, *Le sultanat d'Atjéh au temps d'Iskandar Muda, 1607-1636*, Paris, 1967 (Publications de l'Ecole française d'Extrême-Orient, vol. LX), p. 80.

grand mépris pour les Juifs, disant qu'ils doivent les regarder comme leurs plus grands ennemis à cause d'Ismaël, d'où les Arabes se disent descendus, qui fut chassé de la maison (p. 36) d'Abraham, son père, par Sara, mère d'Isaac (ennemi juré d'Ismaël), d'où sont sortis les Juifs. M'entretenant un jour là-dessus avec le Prince, je fus fort surpris de l'entendre raisonner sur l'établissement et les progrès tant du christianisme que du mahométisme. Il admira surtout la façon dont la première de ces religions s'étoit introduite au milieu du plus grand empire qui fut jamais par des gens simples et par des voies totalement opposées à celles dont les successeurs de Mahomet se sont servis pour établir sa religion. Ce Prince ne prononçoit le nom de «Christ» qu'avec une sorte de respect, le regardant (ainsi que les véritables Musulmans) comme le plus grand prophète qui ait été créé. Il ajouta même que l'époque de sa mission étoit si recommandable entr'eux qu'ils en font le troisième âge du monde qu'ils divisent en quatre seulement, sçavoir le premier à la Création, le 2e à Moÿse, le 3e à Christ, et le 4e à Mahomet, au tombeau duquel notre même Prince avoit été en pèlerinage. Il avoit aussi voyagé aux Indes et dans la Perse (p. 37) même qu'à Mombaze, ville fameuse, autrefois possédée par les Portugais, qui en furent chassés par le Roy de «Patey» (35) mahométan de religion, qui a pour allié le roi de «Gala», quoique payen, tous deux ennemis jurés du Roy ou empereur d'Éthiopie.

Repas donné par le Prince : Enfin, quelques jours avant de partir, nous fûmes régalez par ce Prince, qui n'oublia pas nos dames passagères. Il adressa même la fête à une nièce de M^r du Fleix, gouverneur de Pondichéry, qu'il connoissoit parfaitement. On y servit proprement à la manière du Païs, dans une petite cour, ombragée de différents arbres, qui donnoient de l'agrément à la scène, où le gouverneur et plusieurs *chefs* se trouvèrent. Le dessert fut ordonné par le M^re d'hôtel et le chef de cuisine du bord, qui étalèrent à l'envi tout leur sçavoir faire en fait de pâtisseries, gâteaux, biscuits, compotes, confitures, et enfin tout ce qu'on put imaginer de plus flatteur au goût pour régaler les femmes du Prince, qui mangèrent de tout avec une espèce d'avidité, suivant le rapport de nos dames, qui entrèrent dans leur appartement, où elles furent reçues au mieux (36). Elles leur firent même quelques (p. 38) petits présents de rubans, clinquans et autres bagatelles, qui, bien que de peu de valeur, n'en furent pas moins estimées. J'y ajoutai une boîte de pastilles et de dragées avec un bouquet de fleurs artificielles, que je priai le Prince de pré-

(35) *En marge* : « Cette royauté, non plus que celle de Gala n'est guères connue de nos géographes. C'est du Prince que je tiens ce récit. » — L'île de Palé étoit une place de commerce musulmane à peu de distance de la côte du Kenya, au nord de Mombasa et de Melindi. Cf. *The East African coast. Select Documents from the first to the earlier nineteenth century*, éd. par G.S.P. Freeman-Grenville, Londres, 1975 — Les Galla(s) sont pour la plupart agriculteurs. Ils occupaient depuis le XV^{ème} siècle la côte sud du golfe d'Aden et se sont infiltrés en Éthiopie à partir du XVI^{ème} siècle.

(36) Les dames, qui furent seules admises à pénétrer dans le sérail du prince d'Anjouan pour y rendre visite à ses sept femmes, sont les mêmes «dames passagères», qui se laissèrent baptiser de bonne grâce au passage de l'Équateur.

senter de ma part à la favorite. Il m'en remercia beaucoup et je m'étois même flatté de pouvoir profiter de l'occasion pour entrer avec nos dames dans l'appartement des femmes (37) ; mais ce fut en vain. Je sollicitai avec instance ; je ne sçai pas pourquoi, je parus touché du refus. Zaid-Mahmet, s'en étant aperçu, me tira en particulier pour s'en expliquer avec moy. Il convint du foible des Mahométans à cet égard en me faisant entrevoir qu'il pensoit différemment, mais qu'il se rendroit méprisable aux yeux du public s'il avoit eu cette complaisance, non seulement pour un chrétien, mais même pour un homme de sa religion (38).

Nos dames aiant fait leur visite, on passa le reste de l'après dîner à danser, et à se procurer tous les amusements qui pouvoient contribuer au plaisir de la fête, où régnoit la liberté et une certaine gaieté naturelle, qui se trouve rarement dans la pompe des grands festins.

(Page 39) Avant de quitter ces isles, il ne sera pas hors de propos de parler en passant de la navigation du canal de Mozambique (39) et du Passage des Forbans que je vas décrire avec le plus de précision qu'il me sera possible.

Observations sur la navigation du canal de Mozambique

Des vents de mouçon - Le canal de Mozambique est sujet aux vents de mouçon

« On n'oublia pas d'observer les cérémonies ordinaires au passage de cette fameuse ligne de division qui partage le monde en deux parties égales, bâtaient selon la coutume tous ceux qui n'y avoient point passé, sans oublier nos dames passagères, qui se prêterent de la meilleure grâce du monde à tout ce qui pouvoit contribuer au plaisir de la fête. Il y eut bal pendant toute la nuit dans la grande chambre, et l'équipage profitant du beau temps forma diverses danses en rond qui durèrent jusqu'au jour. Ma. de Toulon, p. 14. Voir une description des « cérémonies ordinaires au passage de la Ligne » dans Robert Challes. *Op. cit.* t. I, pp. 336-345 (29 avril 1690). Parmi les passagères du *Festinière* était une nièce du gouverneur Duplex. A l'occasion d'invitations à dîner à la table du gouverneur, pendant l'escale à Pondichéry, en juillet 1743, de Gennes écrit : « Nous avions passé sur notre bord un neveu et une nièce du gouverneur, pour lesquels on avoit eu des attentions particulières, qui nous en attirèrent respectivement de sa part ». *Ibid.*, p. 80.

(37) *En marge* : « Le sérail du Prince étoit composé de sept femmes, qui avoient autour d'elles seize jeunes filles à leur service : quatre pour la première et deux pour chacune des six autres. »

(38) Leguével de Lacombe raconte une anecdote à propos de ce trait de caractère des Anjouanais. « Leur jalousie seule me paraissait poussée à l'excès : elle produit quelquefois des haines de familles qui ne s'éteignent que dans le sang. Abdallah avoit un caractère très doux ; un jour cependant, que nous étions à manger dans la cour de sa maison, je l'ai vu au moment de tuer un jeune orfèvre de ses amis, qui, trouvant la porte ouverte, étoit entré sans dire *kouézi* ! et s'étoit ainsi exposé à voir, par les persiennes entr'ouvertes, la mère et les femmes du maître de la maison. Abdallah, rouge de colère, s'élança le sabre à la main sur le pauvre intrus, qui se mit à fuir à toutes jambes. Une plainte fut portée immédiatement contre lui au cadî, mais je pus arranger l'affaire pécuniairement parlant, car Abdallah lui garda toujours rancune. » *Op. cit.*, p. 89-90.

(39) On lit dans le ma. de Toulon, à la page 312 : « A l'égard de Mozambique, il ne s'y fait pas un commerce bien régulier. Ce qu'on en rapporte sont des Noirs, qu'on appelle « Caffres », un peu d'or et encore quelque peu d'ambre et de morfil. »

ainsi que les autres mers orientales, qui baignent toutes les côtes de l'Asie depuis Moka jusqu'au Japon. La mouçon de nord-est commence à la fin de septembre et dure jusqu'à la fin de mars, quelquefois jusqu'à la mi-avril. Celle du sud-ouest souffle le restant de l'année. On exagère souvent les choses pour faire paroître les objets plus épineux ; et, parmi les mers qu'on a coutume de parcourir pour se rendre aux Indes orientales, la navigation du canal de Mozambique passe dans l'esprit de quelques trembleurs qui ne vont qu'en tâtonnant pour quelque chose qui mérite une extrême attention. (p. 40). Cependant rien de si facile que de venir prendre connoissance de Madagascar vers les 23 degréz de latitude aux environs de la baie St Augustin.

Pour cet effet, lorsqu'on a quitté la sonde du banc des Aiguilles et qu'on s'est élevé dans l'est raisonnablement, on doit, s'il est possible, observer une distance égale entre la terre ferme et l'extrémité méridionale de Madagascar, dans la crainte de se trouver trop à l'est.

Basse d'Inde : Aloes, aiant baissé en latitude jusques vers le parallèle du cap Ste Marie (40), on fait route pour aler atterer à la baie de St Augustin. On ne doit pas craindre « la Basse d'Inde » qui est mi-canal, vers les 21 degréz de latitude, puisque la susdite baie est par 23 degréz.

Jean de Nove et St Christophe : Alant de la baie de St Augustin aux isles Comores, il est également aisé d'éviter les petites isles de Jean de Nove et de St Christophe qu'on croit qui ne font que la même, bien que le *Flambeau* en fasse deux.

Au surplus le passage est partout libre et net et n'est point embarrassé comme il parroit (p. 41) sur Van Keulen aux environs de ces isles et du Paracel, qui est un banc étendu au long de partie des côtes de Madagascar, au moins soixante lieues, c'est-à-dire entre le 16e et le 20e degré de latitude sur les cartes hollandoises, à peu près de même sur le *Flambeau* et vingt lieues plus nord sur la carte française.

Paracel : Ce banc du Paracel se termine au cap St André et ne s'avance pas si au large que le fait Van Keulen, car on prétend qu'il ne s'étend pas à plus de dix à douze lieues de la côte.

Route de la baie St Augustin à Mayote : Ainsy, faisant route de la baie St Augustin pour Anjoûan, on doit cingler vers l'isle de Jean de Nove, telle qu'elle est marquée sur les cartes, cherchant à en passer dix à douze lieues dans le ouest seulement. En suivant ce congéage on donnera un détour suffisant au banc du Paracel.

Au reste, lorsqu'on a élevé les seize degréz de latitude, il n'y a aucun inconvénient à faire route directe pour aler prendre connoissance de Mayote.

(Page 42) Du Passage des Forbans

Puisque j'ai tant fait que de décrire le canal de Mozambique, il ne sera pas inutile de parler, en passant, du passage des Forbans, ainsi nommé des pirates

(40) *En marge* : « Cap Ste Marie, le plus sud de l'isle de Madagascar ».

qui ont infesté les mers des Indes, surtout depuis 1710 jusques en 1725. Ces Forbans connoissoient parfaitement les côtes orientales de Madagascar, où ils faisoient leur retraite la plus ordinaire.

Archipel de St Laurent : Les diverses courses qu'ils faisoient de là sur les côtes des Indes leur donnèrent lieu aussi de reconnoître plus particulièrement les isles de l'Australe, qu'on voit en si grand nombre sur les anciennes cartes, qu'on leur a donné le nom d'Archipel de St Laurent.

Grande route : Ces isles ayant été découvertes originairement par les Portugais, il est à présumer que la route de là aux Indes ne leur fut pas inconnue ; mais on peut croire aussi que les basses et les écueils, qui paroissent sur ces anciennes cartes autour de ces mêmes isles, ont fait envisager ce passage comme très épineux et aura donné lieu à la suite de (p. 43) prendre la grande route en s'élevant jusques vers les isles de Paul et Amsterdam et, de là, chercher à prendre connoissance de celles de Nicobar (41), pour ensuite aller atterrir à Ceylan, ou bien, suivant la mouçon, faire route directe pour cette dernière isle en donnant un détour raisonnable aux isles Maldives. La connoissance de Paul et Amsterdam est aussi un très bon point pour les vaisseaux qui ont à faire au détroit de la Sonde.

Route des Forbans : Mais, pour revenir au Passage des Forbans, sortant de la vue des caps qui forment l'extrémité méridionale de l'Afrique, ou après avoir quitté la sonde du banc des Aiguilles, on doit diriger sa route pour atterrir au sud de Madagascar ou encore, pour le plus sûr, s'élever un peu plus (Est) pour venir prendre connoissance de cette grande isle au nord du Fort Dauphin ; de là, prolongeant la côte de l'est, on vient reconnoître Foul-pointe (42) ou l'isle de Ste Marie ou, si l'on veut, la baie d'Aton-gil, qui sont des lieux de relâche ; ensuite, continuant à ranger la terre à une distance raisonnable, on cherchera (p. 44) à prendre connoissance du cap d'Ambre, le plus nord de l'isle, ainsi que de celui de St Sébastien.

Basses de Parram : Alors, de ce dernier cap, faisant route au nord quelques degrez (Est), on vient embouquer le passage formé par les basses de Parram et les isles de l'Amirante, qui est commun avec le débouquement du canal de Mozambique.

Canal des 16 : Pour lors, ayant franchi ce passage, on fait la même route que ceux qui viennent du canal, soit pour aller atterrir à la côte de Malabar, vers les 15 à 16 degrez de latitude nord, en passant au nord des isles Lacardives. C'est ce qu'on appelle le passage des Seize ou bien par le canal des Neufs.

(41) *En marge* : « Les isles de Nicobar sont vers la pointe du N. O. de Sumatra ».

(42) *En marge* : « Foulpointe est une des bonnes relâches qu'on puisse faire à Madagascar ».



PLANCHE IV

«Carte réduite du canal de Mozambique et du passage des Forbans»
 Bibliothèque du Port de Toulon, ms. 11, face à p. 39

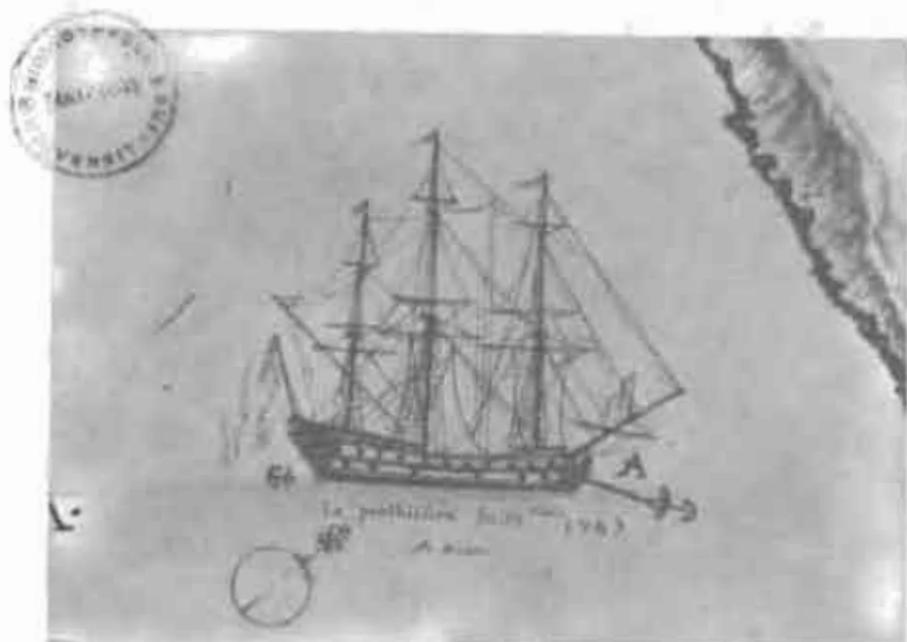


PLANCHE V

*Dessin de Mathieu de Gennes représentant le Penthièvre (Détail du
«Plan du port de Praja»)
Bibliothèque du Port de Toulon, ms. 11, face à p. 9*

Canal des 9 : Ce dernier passage, où nous comptons diriger notre route, est au sud des mêmes îles Lacardives et au nord des Maldives. On le nomme «le passage des Neuf» parce que son milieu est vers les neuf degrés de latitude.

Voilà ce que j'avais à dire du passage des Forbans par le nord de Madagascar, d'où l'on a pris occasion de donner une idée des différents chemins que l'on prend pour se rendre du cap de (p. 43) Bonne Espérance ou du banc des Aiguilles sur les différentes côtes des Indes...

Départ de l'Isle d'Anjoûan pour Pondichéry

Nous quittâmes cette île charmante avec quelque sorte de regret, le 4e Juin 1743. Sa situation avantageuse, le bon air qu'on y respire, l'abondance de toutes choses, joint au bon naturel des habitans, en font un séjour de délices, surtout pour des voyageurs qui trouvent en ce lieu de quoi se dédommager des fatigues de la mer. En un mot, l'on peut considérer Anjoûan comme la meilleure relâche qu'on puisse faire sur l'Océan oriental et l'on auroit, selon moi, très grand tort d'en envier la possession aux gens du Pays. Si nous en étions maîtres, gamisons à entretenir, employez à appointer et autres dépenses annuelles, (qui) mettroient tout hors de prix et la rendroient à charge, si elle étoit réduite en colonie.

(Page 46) Tout étant disposé pour le départ, nous appareillâmes sur les quatre heures après-midi, à la faveur de la brise du sud-ouest, qui tomba dès le soir même et calma pendant toute la nuit. Ces petits temps nous retinrent trois jours à l'entour de ces îles d'où je pris les relèvemens portez à la marge, qui sont essentiels pour le gissement des îles d'Anjoûan, de Moély et de Comôre. J'en ai dressé une carte particulière dans un plan du canal de Mozambique où j'ai tracé le passage des Forbans (voir la carte folio 39) (43).



(43) Reprod ici pl. IV